

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**Identification de la substance ou de la préparation****Nom du produit** Cerinol EPZ**Numéro de la fiche technique de sécurité:** 49PD10117/3**Emploi de la substance / de la préparation** Chimie de la construction**Producteur/fournisseur :**

maxit France s.a.s

4 rue de Mulhouse

Boîte Postale 27

F-68180 Horbourg-Wihr

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants**Caractérisation chimique****Description :** Mortier prêt avec du ciment Portland**Composants dangereux :**

CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, produits chimiques	 Xi; R 38-41-43	25 - 50%
CAS: 14808-60-7	sand		10 - 25%
CAS: 65997-16-2 EINECS: 266-045-5	Calcium aluminate clinker		2 - 5%
CAS: 68131-74-8 EINECS: 268-627-4	Aschen (Rückstände)		2 - 5%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3	dihydroxyde de calcium	 Xi; R 38-41	2 - 5%

Indications complémentaires :

La préparation présente une faible teneur en chromate au sens des directives techniques sur les substances dangereuses 613 et ne porte de ce fait pas l'identification R 43.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers**Principaux dangers:**

Xi Irritant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

Le produit réagit avec l'eau de façon fortement alcaline; raison pour laquelle on protégera la peau et les yeux.

(suite page 2)

Nom du produit Cerinol EPZ

(suite de la page 1)

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours**Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Eloigner sans retard la personne accidentée de la zone dangereuse. En cas d' indisposition du patient, consulter un médecin et lui présenter cette fiche technique.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Equipement spécial de sécurité : Use methods suitable to surrounding conditions.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:**Les précautions individuelles:**

Veiller à une aération suffisante.

Porter un vêtement personnel de protection

Eviter la formation de poussière

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir par moyen mécanique.

Indications supplémentaires:

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage**Manipulation :****Précautions à prendre pour la manipulation:**

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage :**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas stocker avec les aliments.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

(suite page 3)

Nom du produit Cerinol EPZ

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
Température de stockage recommandée : 5-30°C.

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**No CAS Désignation de la substance % Type****Valeur Unité****1305-62-0 dihydroxyde de calcium**VME 5 mg/m³**Remarques supplémentaires:**

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques**Indications générales.**

Forme : solide
Couleur : gris
Odeur : caractéristique

(suite page 4)

Nom du produit Cerinol EPZ

(suite de la page 3)

Changement d'état**Point de fusion :** non déterminé**Point d'ébullition :** non déterminé**Point d'inflammation:** non applicable**Inflammabilité (solide, gazeux) :** La substance n'est pas inflammable.**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.**Pression de vapeur :** Non applicable.**Densité :** Non applicable.**Masse volumique à 20°C:** ca.1300 kg/m³**Solubilité dans/miscibilité avec
l'eau à 20°C:** 1,5 g/l Zement**valeur du pH à 20°C:** >12,0 (DIN 19261)
in water**Viscosité :****dynamique :** Non applicable.**cinématique :** Non applicable.**Teneur en solvants:****Solvants organiques:** 0,0 %**Teneur en substances solides:** 100,0 %**Indications complémentaires** Aucune.**10 Stabilité et réactivité****Décomposition thermique / Conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Réactions aux acides

Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en formant de l'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus**11 Informations toxicologiques****Toxicité aiguë :****Effet primaire d'irritation :****de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.**des yeux :** Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.**Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires :**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques**Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :****Autres indications :** Le produit est difficilement biodégradable.

(suite page 5)

Nom du produit Cerinol EPZ

(suite de la page 4)

Effets écotoxiques :**Remarque :**

Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Remarque : Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination**Produit :****Recommandation :**

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'élimination des déchets.

Emballages non nettoyés :**Recommandation :**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage
Agiter les sacs minutieusement.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : -

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :

Classe IMDG/GGVmer : -

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : -

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires**Marquage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

(suite page 6)

Nom du produit Cerinol EPZ

(suite de la page 5)

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :*Xi Irritant***Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :***ciment Portland, produits chimiques***Phrases R :***38 Irritant pour la peau.**41 Risque de lésions oculaires graves.***Phrases S :***22 Ne pas respirer les poussières.**26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.**28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.**36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.**60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.***Identification particulière de certaines préparations :***Le produit réagit avec l'eau de façon fortement alcaline; raison pour laquelle on protégera la peau et les yeux.***16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:*38 Irritant pour la peau.**41 Risque de lésions oculaires graves.**43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.***Service établissant la fiche technique :** Département sécurité du produit**Contact :** Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93